

## Déclaration solennelle de maison de retraite

CANADA PROVINCE DE \_\_\_\_\_ ) DANS L'AFFAIRE DU titre de la propriete  
\_\_\_\_\_ ) designee comme \_\_\_\_\_  
) (la « Propriete »)  
)  
A SAVOIR : ) ET DANS L'AFFAIRE de l'hypothèque de la  
) Propriete (l' « Hypothèque »)  
De (le « Constituant ») a Financiere First National SEC (le «  
Titulaire »)

Je, \_\_\_\_\_ (nom), de la ville de \_\_\_\_\_ dans la province de \_\_\_\_\_

### DECLARE SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

1. Jc suis le/la \_\_\_\_\_ (poste) du Constituant de la charge et, a ce titre, a connaissance des affaires declarees dans les presentes.
2. Le Constituant n'a aucuns arrerages relativement a des regimes de retraite aux employes, regimes de prestations determinees, regimes d'aide sociale ou autres dispositions semblables applicables aux employes ou au Constituant, ni a des avantages aux employes, y compris, mais sans s'y limiter, des primes a la Commission de la sante et de la securite du travail, impot-sante des employeurs, cotisations au Regime de pensions du Canada, primes d'assurance-emploi et toute autre remise legislative, y compris, mais sans s'y limiter, l'impot sur le revenu, la taxe provinciale de ventes et la taxe sur les produits et services.
3. Considerant un engagement convenu entre le Constituant et le Titulaire date du \_\_\_\_\_ (date) relativement a (objet) afin d'inciter le Titulaire a faire le Prêt \_\_\_\_\_ (l' « Engagement »). Le Constituant declare ce qui suit :
  - a. Les travaux suivants ont ete realises a la Propriete par le Constituant, OU d'apres les directives et sous la supervision de ce demier, dans les regles de l'art ou selon les normes visees par l'Engagement ou dans tous les autres documents de pret ou en vertu des lois applicables :  
\_\_\_\_\_  
(description des travaux).
  - b. Au meilleur de ses connaissances, toutes les autres conditions de l'Engagement ont ete pleinement remplies par le Constituant, au plus tard a la date prevuc.
  - c. Tous les comptes pour travaux et services realises et materiaux reysus ou fournis en rapport avec la Propriete et de l'Engagement ont ete payes ou satisfaits, et personne n'a droit de grever la Propriete en tout ou en partie en vertu de toute loi relative aux privileges de construction ou hypothèque légale en vigueur dans la province ou se trouve la Propriete.

4. Les factures et autres documents se trouvant a l'Annexe A (designes collectivement comme les « Documents ») representent l'ensemble des factures et documents en lien avec la realisation de l'Engagement que possede le Constituant et, au meilleur de mes connaissances, les Documents remis ainsi que la presente declaration divulguent pleinement et justement tous les faits importants a la realisation de l'Engagement.

ET je fais sciemment cette declaration solennelle, la croyant vraie et sachant qu'elle a la même valeur et le même effet que si elle était faite sous serment.

**DECLARE DEVANT MOI** dans la )  
Ville de \_\_\_\_\_ dans la )  
province de \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour )  
d \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_ )  
)

Notaire pour la province de

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom :

Ci-joint se trouve l'Annexe A mentionnée  
dans la déclaration solennelle de

\_\_\_\_\_ (nom)

Faite devant moi ce \_\_\_\_\_ jour d \_\_\_\_\_ 20

\_\_\_\_\_  
Notaire